

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 05528

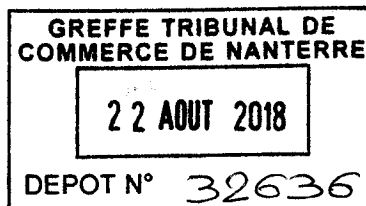
Numéro SIREN : 484 069 109

Nom ou dénomination : FOSDIS

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2018 sous le numéro de dépôt 32636

FOSDIS

Société Par Action Simplifiée au capital de €40.000
Siège social: 21, Rue Jules MICHELET
92700 COLOMBES
484 069 109 R.C.S. NANTERRE



EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FOSDIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		21 RUE JULES MICHELET 92700 COLOMBES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 8 4 0 6 9 1 0 9 0 0 0 1 1		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		31/01/2018	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	74 001	66 223	7 778
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	858	290	567
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	297 285	235 755	61 529
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	803 310	449 367	353 943
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	2 286 765		2 286 765
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	542 731		542 731
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	25 673		25 673
	TOTAL (II)		BJ	BK	4 030 624	751 636	3 278 987
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	26 927		26 927
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	2 346 701	55 330	2 291 370
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	11 446	8 964	2 482
		Autres créances (3)	BZ	CA	850 637		850 637
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	158 568		158 568	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	141 559		141 559	
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 535 841	64 294	3 471 546	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	7 566 465	815 931	6 750 533	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	10 330
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FOSDIS		Néant ☐ *	
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000 ...)	DA		40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		1 205 035	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		214 913	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK		25 389	
		TOTAL (I)	DL		1 489 338
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		4 000	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		4 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 400 870	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		1 423 063	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 690 117	
	Dettes fiscales et sociales	DY		700 672	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		42 470	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		5 257 195	
	Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		6 750 533	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		4 125 084	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		62 066		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FOSDIS						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	22 585 562	FB	(2 090 330)	FC	20 495 231	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 625 106	FE		FF	1 625 106	
		FG	582 461	FH		FI	582 461	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	24 793 130	FK	(2 090 330)	FL	22 702 799	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 686	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	224 929	
	Autres produits (1) (11)					FQ	35 394	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	22 964 809
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	16 904 901	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	119 439	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	23 969	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(3 847)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 760 706	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	454 289	
	Salaires et traitements*					FY	1 893 936	
	Charges sociales (10)					FZ	688 053	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	153 476
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	55 330
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4 000	
	Autres charges (12)					GE	11 510	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	23 065 766
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(100 957)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	155	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	242 124	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 929	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	245 053	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	20 556	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	20 556	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	224 497	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	123 384	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**

Désignation de l'entreprise		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	600	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	81 274	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	81 874	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	7 890	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	63 727	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	71 617	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	10 256	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(81 272)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	23 291 737	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	23 076 824	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	214 913	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	20 286	
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	241 992	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	2 386	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	AI	129 829	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 248	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

SAS FOSDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2018, dont le total est de 6 750 534 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 214 913 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 10/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 an, 3 ans ou 5 ans.
- * Installations techniques : 8 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 4 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Règles et méthodes comptables

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,3 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Cadres : Faible ; Agents de maîtrise : Moyen ; Employés : Fort
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 112 100 euros a été porté au crédit du compte 695 900 - Crédits d'impôts.

Ce produits du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FOSDIS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	74 859	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	337 743	KT		KU	7 593
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	318 967	KW		KX	37 162	
		Matériel de transport*				KY	121 058	KZ		LA	93 350	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	298 296	LC		LD	21 714	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	1 076 065	LO		LP	159 820		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	2 286 765	8V		8W		
		Autres titres immobilisés				IP	501 652	IR		IS	41 078	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	25 222	IU		IV	451			
TOTAL IV				LQ	2 813 639	LR		LS	41 529			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 964 564	ØH		ØJ	201 349			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	74 859	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	48 051	MK	297 285	ML		
		Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	356 130	MO		
		Matériel de transport		IV		MP	87 238	MQ	127 170	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	320 010	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	135 289	NH	1 100 595	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	2 286 765	ØZ		
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C	542 731	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	25 673	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	2 855 169	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	135 289	ØL	4 030 624	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

67

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2018
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/01/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FOSDIS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4)	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FOSDIS										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			FE	60 432	PF	6 081	PG		PH	66 514	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	205 951	QA	32 313	QB	2 510	QC	235 755	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	139 753	QE	39 069	QF		QG	178 823	
	Matériel de transport		QH	64 832	QI	25 107	QJ	69 052	QK	20 887	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	198 752	QM	50 904	QN		QO	249 657	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	609 289	QV	147 395	QW	71 562	QX	685 122	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	669 722	ØP	153 476	ØQ	71 562	ØR	751 636	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL				NM	NO				
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FOSDIS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	25 389	TM	TN	25 389				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	UJ	IK	IL	IM					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR					
TOTAL I		3Z	25 389	TS	TT	25 389				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	32 000	4B	4 000	4C	32 000	4D	4 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II		5Z	32 000	TV	4 000	TW	32 000	TX	4 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	6J		6K		6L		6M	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	6N		6P		6Q		6R	
	Sur stocks et en cours	6N	63 099	6P	55 330	6R	63 099	6S	55 330	
	Sur comptes clients	6T	8 964	6U		6V		6W	8 964	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B	72 063	TY	55 330	TZ	63 099	UA	64 294
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	129 453	UB	59 330	UC	95 099	UD	93 684
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	59 330	UF	95 099	UG		UH		
	- financières	UG		UH		UI		UJ		
	- exceptionnelles	UJ		UK		UL		UM		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FOSDIS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	25 673	UV		UW	25 673				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	10 330				10 330				
	Autres créances clients	UX	1 116		1 116						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UQ	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	33		33						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 243		4 243						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	172 252		172 252					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	55 947		55 947					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	75 668		75 668					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	542 491		542 491						
	Charges constatées d'avance	VS	141 559		141 559						
	TOTAUX		VT	1 029 316	WU	993 313	VV	36 003			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	62 066		62 066						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 338 803		206 692		600 542		531 569		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	23 092		23 092						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 690 117		1 690 117						
Personnel et comptes rattachés		8C	343 710		343 710						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	286 462		286 462						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	33 165		33 165						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	37 334		37 334						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 399 970		1 399 970						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	42 470		42 470						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	5 257 195	VZ	4 125 084		600 542		531 569		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	73 350	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	821		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	188 040	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

MARCOLLA et ASSOCIÉS

Commissaire aux Comptes

S.A. Au capital de 50 000 €

12, Rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

SIRET 403 287 303 00016 - APE 6920 Z

SAS FOSDIS

21, rue Michelet

92700 COLOMBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018
--

SAS FOSDIS

21, rue Jules Michelet

92700 COLOMBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 janvier 2018

A l'assemblée générale ordinaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 31 juillet 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS FOSDIS relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette



incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à PARIS
Le 27 juin 2018

MARCOLLA et ASSOCIES

Jean-Pierre MARCOLLA
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2018	Net 31/01/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	74 001	66 223	7 778	13 802
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	858	291	567	624
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	297 285	235 755	61 530	131 792
Autres immobilisations corporelles	803 311	449 368	353 943	334 984
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 286 765		2 286 765	2 286 765
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	542 731		542 731	501 652
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 673		25 673	25 222
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 030 625	751 637	3 278 988	3 294 842
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	26 928		26 928	23 080
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 346 702	55 331	2 291 371	2 432 298
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	11 447	8 964	2 483	1 601
Autres créances	850 637		850 637	673 587
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	158 569		158 569	318 300
Charges constatées d'avance (3)	141 559		141 559	122 454
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 535 841	64 295	3 471 546	3 571 320
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 566 466	815 932	6 750 534	6 866 162
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			10 330	9 407

Bilan passif

	31/01/2018	31/01/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 205 035	980 106
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	214 913	224 930
Subventions d'investissement	25 390	25 390
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 489 339	1 274 425
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	4 000	32 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 000	32 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 400 870	1 462 479
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 423 064	23 782
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 690 118	1 926 824
Dettes fiscales et sociales	700 672	712 816
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	42 471	1 433 835
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	5 257 195	5 559 736
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 750 534	6 866 162
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 132 111	1 270 160
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 125 084	4 289 576
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	62 067	6 701
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/01/2018	31/01/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	20 495 232	21 445 515
Production vendue (biens)	1 625 106	1 732 264
Production vendue (services)	582 461	486 991
Chiffre d'affaires net	22 702 800	23 664 770
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>-2 090 331</i>	<i>-2 213 674</i>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 686	17 664
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	224 930	176 145
Autres produits	35 394	38 062
Total I	22 964 810	23 896 641
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	16 904 902	17 868 475
Variations de stock	119 439	-47 935
Achats de matières premières et autres approvisionnements	23 970	29 486
Variations de stock	-3 847	3 767
Autres achats et charges externes (a)	2 760 707	2 729 432
Impôts, taxes et versements assimilés	454 289	453 165
Salaires et traitements	1 893 936	1 919 965
Charges sociales	688 054	693 275
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	153 477	164 246
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	55 331	63 100
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	4 000	16 000
Autres charges	11 510	13 158
Total II	23 065 767	23 906 135
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-100 957	-9 494
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	156	
Produits financiers		
De participation (3)	242 125	224 381
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 929	3 063
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	245 054	227 444
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	20 557	11 438
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		11
Total VI	20 557	11 449
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	224 497	215 995
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	123 384	206 501

Compte de résultat (suite)

	31/01/2018	31/01/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	600	550
Sur opérations en capital	81 274	13 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	81 874	13 550
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 890	5 617
Sur opérations en capital	63 727	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	71 617	5 617
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	10 257	7 933
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-81 273	-10 496
Total des produits (I+III+V+VII)	23 291 737	24 137 635
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	23 076 824	23 912 705
BENEFICE OU PERTE	214 913	224 930
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	20 286	15 577
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	241 992	224 279
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	2 386	3 709

Règles et méthodes comptables

SAS FOSDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2018, dont le total est de 6 750 534 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 214 913 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 10/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 an, 3 ans ou 5 ans.
- * Installations techniques : 8 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 4 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Règles et méthodes comptables

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,3 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Cadres : Faible ; Agents de maîtrise : Moyen ; Employés : Fort
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 112 100 euros a été porté au crédit du compte 695 900 - Crédits d'impôts.

Ce produits du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	74 859			74 859
Immobilisations incorporelles	74 859			74 859
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	337 743	7 593	48 051	297 285
- Installations générales, agencements aménagements divers	318 968	37 163		356 130
- Matériel de transport	121 059	93 350	87 239	127 170
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	298 296	21 714		320 010
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 076 066	159 820	135 290	1 100 596
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 286 765			2 286 765
- Autres titres immobilisés	501 652	41 079		542 731
- Prêts et autres immobilisations financières	25 222	451		25 673
Immobilisations financières	2 813 640	41 530		2 855 169
ACTIF IMMOBILISE	3 964 565	201 350	135 290	4 030 625

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS COLOMBES DISTRIBUTION 92700 COLOMBES	328 000	1 077 007	99,90	185 249
SCI DES FOSSES JEAN 92700 COLOMBES	15 000	368 292	99,53	264 558
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 286 765	2 286 765			241 991
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 433	6 081		66 514
Immobilisations incorporelles	60 433	6 081		66 514
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	205 952	32 313	2 510	235 755
- Installations générales, agencements aménagements divers	139 753	39 070		178 823
- Matériel de transport	64 833	25 108	69 053	20 888
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	198 752	50 905		249 657
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	609 290	147 396	71 563	685 123
ACTIF IMMOBILISE	669 723	153 477	71 563	751 637

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 029 316 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	25 673		25 673
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 447	1 117	10 330
Autres	850 637	850 637	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	141 559	141 559	
Total	1 029 316	993 313	36 003
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	271 473
Disponibilités	1 379
Total	272 852

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	63 100	55 331	63 100	55 331
Créances et Valeurs mobilières	8 964			8 964
Total	72 064	55 331	63 100	64 295
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		55 331	63 100	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 000	10,00

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	25 390			25 390
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	25 390			25 390
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition des titres de participation. Ils sont étalés sur 5 ans.

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	32 000	4 000	32 000		4 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	32 000	4 000	32 000		4 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		4 000	32 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 257 195 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	62 067	62 067		
- à plus de 1 an à l'origine	1 338 804	206 693	600 542	531 569
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	23 093	23 093		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 690 118	1 690 118		
Dettes fiscales et sociales	700 672	700 672		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 442 442	1 442 442		
Produits constatés d'avance				
Total	5 257 195	4 125 084	600 542	531 569
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	73 350			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	188 040			
(**) Dont envers les associés	1 399 971			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 821 euros.

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 116
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	331 809
Dettes fiscales et sociales	478 554
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	2 378
Total	821 857

Autres informations

Notes sur le bilan

Effets de commerce

Les dettes représentées par des effets de commerce se montent à 40 684 euros et se répartissent comme suit :

- Fournisseurs : 40 684 euros

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	141 559
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	141 559

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/01/2018
Ventes de marchandises	20 495 232
Production de biens	1 625 106
Prestations de services	582 461
TOTAL	22 702 800

Répartition par marché géographique

	31/01/2018
France	22 702 799
TOTAL	22 702 800

Charges et produits d'exploitation et financiers

Parties liées

Location gérance avec COLOMBES DISTRIBUTION pour un montant de 600 000 euros

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 2 386 euros

Montant compris dans les produits financiers : 241 992 euros

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 2 386 euros

Montant compris dans les produits financiers : 241 992 euros

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	222	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 517	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	63 727	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		600
Produits des cessions d'éléments d'actif		81 274
Charges sur Exercices antérieurs	1 151	
TOTAL	71 617	81 874

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	214 913
+ Impôts sur les bénéfices	-81 273
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	133 641
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	133 641

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	123 384	-84 497	207 881
+ Résultat exceptionnel	10 257	3 225	7 032
- Participations des salariés			
Résultat comptable	133 641	-81 273	214 913
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 2 767 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	25 390
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	25 390
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	15 509
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	15 509
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	2 767
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/02/2014, la société SAS FOSDIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FOSDIS, 21 RUE JULES MICHELET 92700 COLOMBES. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Le groupe d'intégration fiscale comprend les sociétés FOSDIS (société mère) et COLOMBES DISTRIBUTION.

L'impôt est calculé sur le résultat propre de chacune des sociétés du groupe comme en l'absence d'intégration fiscale.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 82 personnes dont 4 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens	5	
Employés	72	
Ouvriers		
Total	82	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	139 947
Engagements de crédit-bail mobilier	60 207
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	200 154
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	300 000
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	300 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Certains emprunts sont garantis par la caution des dirigeants ou magasins parrains. Le capital restant dû de ces emprunts s'élève à 80 491 € à la clôture de l'exercice.

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			133 974		133 974
Cumul exercices antérieurs			47 129		47 129
Dotations de l'exercice			27 383		27 383
Amortissements			74 512		74 512
Cumul exercices antérieurs			65 619		65 619
Exercice			19 613		19 613
Redevances payées			85 232		85 232
A un an au plus			26 607		26 607
A plus d'un an et cinq ans au plus			33 600		33 600
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			60 207		60 207
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice			20 286		20 286

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 139 947 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises sera notamment affecté à des efforts en matière d'investissement, de reconstitution de leur fonds de roulement.

FOSDIS

Société Par Action Simplifiée au capital de €40.000
Siège social: 21, Rue Jules MICHELET
92700 COLOMBES
484 069 109 R.C.S. NANTERRE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018
ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU JEUDI 12 JUILLET 2018**

TROISIEME RESOLUTION

1) L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2018, s'élevant à €214.913,39 (dont €112.099 de CICE non distribuable) au poste « Autres réserves ».

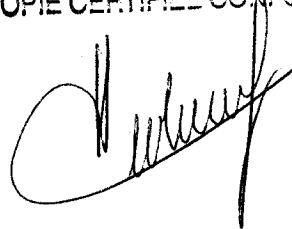
En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €4.000, soit à 10% du capital social,
- le poste « autres réserves » est porté de €1.205.035,49 à €1.419.948,88.

2) Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au cours du premier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'D. L. L.', written over a horizontal line.